



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-94

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de service « Levé topographique des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale de la CCCE », est conclu le 18 octobre 2022 avec le groupe ELABOR, 18 rue des Murgers à 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, pour un montant de 143 900,00 € H.T. soit un total de 172 680,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 18 octobre 2022

Le Président
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 19/10/2022 Le Président

Publiée le : 19/10/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 19/10/2022



Decisions / Publication sur le site de la CCCE le 23 SEP. 2024